

Les aires protégées urbaines, des étendards identitaires ? (Agadir, Souss, Maroc)

David Goeury

► **To cite this version:**

David Goeury. Les aires protégées urbaines, des étendards identitaires? (Agadir, Souss, Maroc). BiodiverCités - Les aires protégées urbaines, des laboratoires grandeur nature, Le Manuscrit, 2013, 978-2-304-04112-5. hal-01371339

HAL Id: hal-01371339

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01371339>

Submitted on 20 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Goeury David
Paris-La Sorbonne, laboratoire ENEC.
david.goeury@gmail.com

Titre : Les aires protégées urbaines, des étendards identitaires ? (Agadir, Souss, Maroc).

Title : Urban protected areas as identity banners ? (Agadir, Souss, Morocco).

Résumé :

A travers l'étude de cas de l'aire métropolitaine d'Agadir, cet article vise à montrer comment la présence d'une agglomération de plus d'un million d'habitant, en pleine croissance démographique et économique, dans un pays en voie de développement comme le Maroc constitue une menace pour les équilibres environnementaux tout en étant propice à la mise en place de politiques de préservation de la nature. Alors que de plus en plus de terres sont intégralement anthropisées pour accueillir logements et zones industrielles, la population récemment urbanisée développe un attachement à la biodiversité, non pas pour sa valeur économique dans le cadre d'une économie agraire de subsistance, mais pour sa « valeur d'existence ». Par ailleurs, la présence d'une élite urbaine et la forte concentration d'infrastructures permettent de mettre en place des programmes ambitieux de préservation de la biodiversité comme le Parc National de Souss-Massa et la Réserve de Biosphère Arganeraie. L'aire métropolitaine est alors fragmentée entre espaces de développement économiques et aires protégées dans une marqueterie pouvant apparaître comme confuse. La superposition traditionnelle des usages est abolie au profit de la juxtaposition en privilégiant la mise en protection radicale de certains espaces. Les aires protégées doivent être comprises comme des hétérotopies. D'une part, elles servent à préserver un paysage culturel hérité d'un passé désormais révolu au sein duquel les espèces endémiques comme l'arganier ou l'ibis chauve deviennent des étendards identitaires. D'autre part, elles viennent attester d'un véritable niveau de développement en illustrant la capacité de la société à refuser l'usage de terres pour participer à une grande cause mondiale qu'est la préservation de la biodiversité.

Summary:

Through the case study of the Agadir metropolitan area, this article aims to show how the presence of an agglomeration of more than one million inhabitants, with a strong population and economic growth, in a developing country such as Morocco, is a threat to the environmental balance while being conducive to the establishment of policies for preserving nature. If land is more and more fully human-modified to accommodate the needs of housing and industrial areas, the urban population recently developed a commitment to biodiversity, not for its economic value as part of a subsistence agrarian economy, but for its "existence value". Moreover, the presence of an urban elite and the high concentration of infrastructures can implement ambitious programs of preservation of biodiversity as the National Park Souss-Massa and Argan Biosphere Reserve. Thus, the metropolitan area is fragmented into different types of spaces. It appears as a confused mosaic between economic development and protected areas. The superposition of traditional uses is abolished in favor of the juxtaposition by setting radical protection of certain areas. Then, protected areas must be understood as heterotopias. On the one hand, they serve to preserve a cultural landscape inherited from a past now gone in which endemic species like the bald ibis or the argan tree may be considered as identity banners. On the other hand, they are evidence of a real level of development, illustrating the society's ability to refuse the use of some land and to participate in a great global cause that is the preservation of biodiversity.

Mots-clés:

Urbanisation, paysage culturel, identité amazighe, hétérotopie, Souss.

Keywords :

Urbanization, cultural landscape, Amazigh identity, Heterotopia, Souss.

Texte :

La région du Souss avec plus d'1,5 millions d'habitants constitue le troisième pôle économique du Maroc. Vaste région agricole réputée pour ses primeurs et ses périmètres irrigués, deuxième pôle touristique du pays, espace agroindustriel en formation, elle connaît un processus d'urbanisation accéléré générant désormais plus de 25 000 urbains par an pour la seule agglomération d'Agadir. Par ailleurs, la région conserve des vestiges de biodiversité : une avifaune riche à proximité des embouchures des oueds Massa et Souss – elle abrite la dernière colonie viable d'ibis chauves - mais surtout une vaste forêt d'arganiers endémiques représentant plus de 90% du peuplement mondial. Le caractère unique de ces espèces a favorisé la mise en œuvre de programmes de conservation lesquels ont pris la forme de la constitution de deux aires protégées : un parc national littoral en 1991 et une immense réserve de biosphère en 1998. Délimitée d'abord aux portes de la métropole d'Agadir, elles se retrouvent de plus en plus enserrées par les constructions nouvelles.

Le Souss intègre dès lors un processus de grand partage entre espaces économiques intensifs et productifs et espaces naturels protégés. Apparaissent fronts écologiques (Guyot, 2010 ; Héritier et *alii*, 2010) et conflits environnementaux (Laslaz, 2005 ; Depraz, 2008). Cependant, dans le contexte particulier de la préservation de la biodiversité au Maroc, les aires protégées du Souss jouent le rôle d'espaces pilotes où sont mises en œuvre les politiques innovantes.

La présence d'une aire métropolitaine dynamique comme Agadir, dont l'extension altère profondément les équilibres écologiques, peut-elle constituer paradoxalement, dans un pays en voie de développement comme le Maroc, une opportunité pour mettre en œuvre des politiques de protection de la biodiversité ? Le cas du Souss illustre le basculement d'une société rurale à une société urbaine, impliquant une modification profonde des valeurs. La population récemment urbanisée développe progressivement un attachement à la biodiversité, non pas pour sa valeur économique dans le cadre d'une économie agraire de subsistance, mais pour sa « valeur d'existence » en l'érigeant en un patrimoine identitaire (Lenglet, 2005). Les élites urbaines sont désormais disposées à intégrer un nouvel universel normatif (la nature) qui attesterait de l'accès à un niveau de développement permettant de mettre en défens des espaces dédiés à l'agriculture où toute superficie est utile et ainsi rompre avec un passé de misère (Amelot, André-Lamat, 2009). Ce phénomène est d'autant plus fort dans un contexte de revendication culturelle régionale autour de l'affirmation de l'identité amazighe tachelhit. La nature enfermée ne serait pas un « antimonde » (Lepart, Marty, 2006), mais une hétérotopie : un espace clairement délimité, doté de règles différentes, jouant le rôle de miroir vis-à-vis de la société (Foucault, 1991). Les aires protégées permettraient de préserver un paysage culturel qui incarnerait la spécificité régionale (Gauchon, 2008).

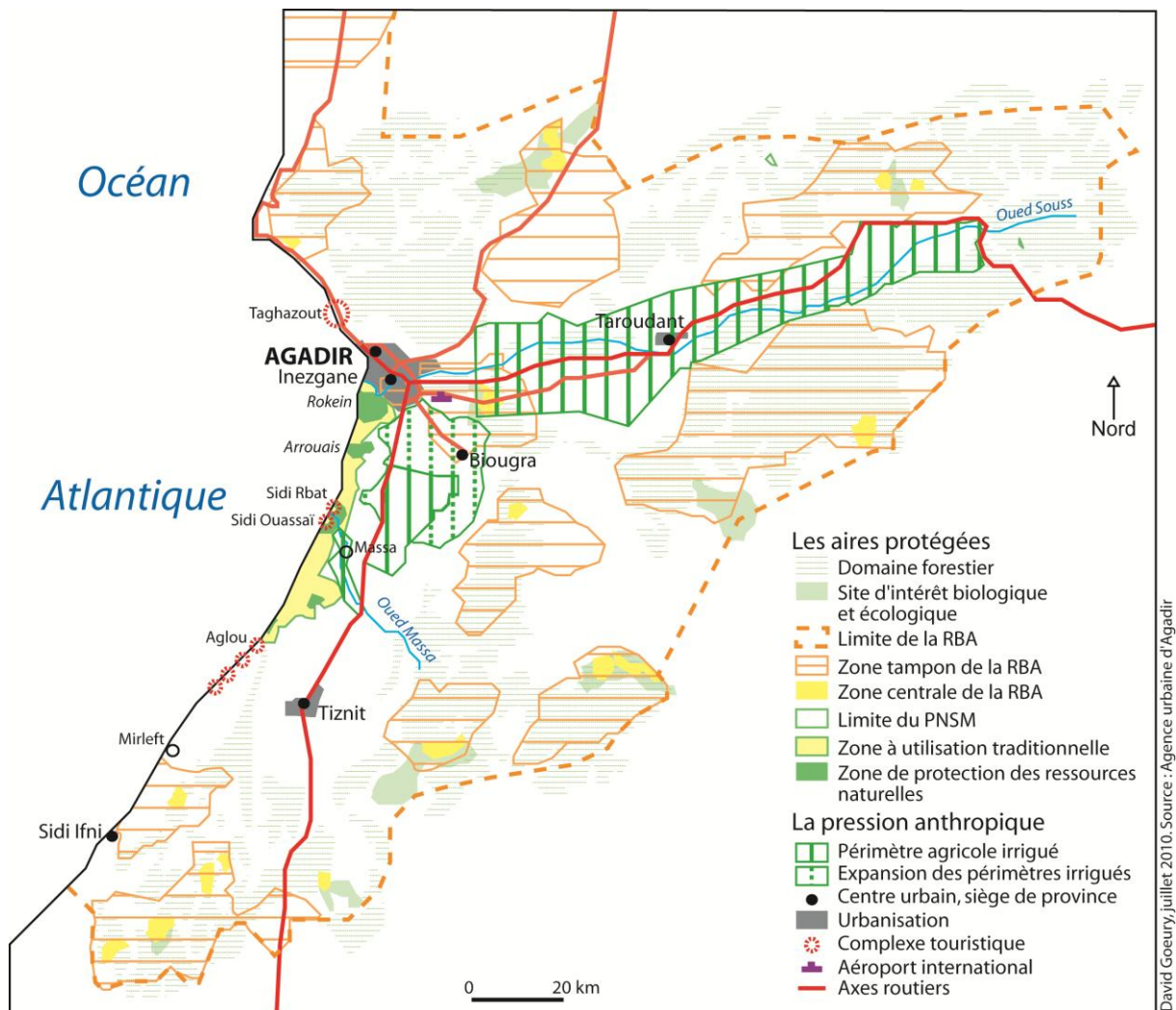
Notre propos s'organisera en trois temps. Dans un premier temps, la description de la marqueterie spatiale consécutive de la superposition de programmes de mise en protection des espaces naturels (1991-2011) permettra de poser la question des critères de sélections des espaces à protéger. Sont-ils choisis du fait de leurs caractères éminents en termes de

biodiversité ou ne sont-ils pas plutôt des espaces interstitiels résiduels, consentis à la préservation de la nature à défaut de projets alternatifs ?

Dans un second temps, l'aire métropolitaine souvent présentée comme une contrainte anthropique menaçante sera analysée aussi en termes d'opportunité du fait de la densité des acteurs à même de se saisir de la question de la préservation de la faune et de la flore. Si effectivement, les aires protégées subissent une pression humaine croissante, elles attirent cependant de nombreux experts et de multiples associations, à même de proposer des projets divers et ambitieux faisant du PNSM et de la RBA des modèles à l'échelle nationale.

Enfin, dans un troisième temps, il semble opportun de se poser la question du statut de ces aires protégées au contact d'une aire métropolitaine. Ne deviendraient-elles pas progressivement des parcs d'un nouveau genre : ni jardin d'acclimatation, ni zoo qui abriterait un exotisme géographique ? Les aires protégées urbaines pourraient-elles dès lors être considérées comme des espaces vestiges d'un état ante-anthropique fantasmé ? Elles abriteraient une nature sans l'homme permettant de satisfaire le désir d'altérité de populations urbanisées se sentant de plus en plus coupées de pratiques ancestrales présentées comme harmonieuses. L'arganier, l'ibis chauve, les autruches, les grands ongulés sahariens deviennent les étendards identitaires sur lesquels peut se construire un discours nostalgique sur un passé ante-colonial de paradis agraire.

Image 1 : Les espaces protégés de l'aire métropolitaine d'Agadir : une marqueterie confuse.



1- Une marqueterie confuse :

1.1- Une biodiversité aux extensions diverses :

En premier lieu, il faut distinguer les deux principaux motifs de mise en protection des espaces dits naturels dans l'aire métropolitaine d'Agadir qui aboutissent à des emprises spatiales très différentes.

La première est constituée d'une des dernières colonies sauvages d'ibis chauves de la planète. Cette espèce a une occupation spatiale restreinte et fragmentée le long du littoral. L'essentiel de la stratégie de protection consiste à la mise en défens des espaces de nidification, essentiellement des falaises, afin d'assurer les meilleures conditions de reproduction possible. Par conséquent, les réserves intégrales se déploient sur quelques dizaines d'hectares, superficie suffisante pour abriter le demi millier d'individus répertoriés. Par contre, le second motif, l'arganier, arbre endémique, s'étend sur plus de 830 000 ha prenant la forme d'une immense forêt plus ou moins dense. D'Essaouira au nord, à Guelmim au sud, de l'océan à

l'ouest jusqu'au piedmont du Jbel Sirwa à l'est, la forêt enserme toute l'agglomération d'Agadir posant sans cesse la question de son mitage au profit de nouvelles activités. Par ailleurs, si l'ibis chauve peut incarner la nature sans l'homme, l'arganier est au cœur d'une agroforesterie où s'interpénètrent élevage (ovins, caprins), céréaliculture et arboriculture. Il constitue l'un des piliers de l'identité régionale notamment dans ses traditions culinaires du fait de l'huile alimentaire, *argan* (Nouaim, 2005).

1.2- Des activités anthropiques transformant profondément les espaces.

La délimitation d'aires protégées se fait dans un contexte de forte croissance démographique et économique de l'aire métropolitaine d'Agadir. Depuis 1960, date du tremblement de terre qui ruina la ville d'Agadir, le processus d'urbanisation s'est accéléré, porté à la fois par la croissance démographique et l'exode rural venu du Haut-Atlas et de l'Anti-Atlas. Si la ville ne comptait plus qu'une vingtaine de milliers de survivants en 1960, en 2004, plus d'1,5 millions d'individus se concentraient dans l'aire métropolitaine. La ville d'Agadir est prolongée par de nombreuses villes satellites qui absorbent une forte part de l'exode rural en accueillant les populations les plus modestes. Ainsi, Inezgane et Ayt Melloul prolongent désormais l'agglomération au sud, concentrant plus 300 000 habitants sur moins de 290 km² et forment une véritable banlieue d'Agadir en abritant notamment les zones industrielles. Par ailleurs, à l'est, à proximité de l'échangeur autoroutier reliant Agadir à Marrakech, a été implantée une ville nouvelle, Tagadirt (le double « t » final et initial étant un processus de réduction et de féminisation en langue tachelhit), sur plus de 570 hectares. A terme, elle devrait accueillir plus de 200 000 personnes dans 43 500 logements. Cette ville nouvelle s'articule avec les centres urbains existants en pleine croissance que sont Tikiouine, Drarga, Adrar. Plus éloignées, les villes comme Biougra, Ait Baha, Oulad Teima comptent plusieurs dizaines de milliers d'habitants, elles ont vu leurs populations tripler de 1994 à 2004. Les bourgs ruraux sur l'axe Agadir-Massa ou sur l'axe Agadir-Taroudant connaissent aussi une forte croissance démographique prenant la forme de terrains à lotir de plus en plus nombreux.

Cette urbanisation s'accompagne d'une dynamique économique forte. La région est spécialisée dans la culture de primeurs autour de grands périmètres irrigués approvisionnés par les grands barrages de piedmont. Les superficies mises en valeur prennent de plus en plus la forme d'immenses serres permettant une agriculture permanente du fait de la disponibilité de la ressource en eau largement subventionnée par l'Etat, quitte à menacer les grands équilibres hydrogéologiques. Le régime des oueds Souss et Massa est altéré et surtout les nappes phréatiques sont sollicitées au-delà de leur capacité de renouvellement par des pompages de plus en plus profonds. Le niveau d'eau dans les embouchures des oueds est de plus en plus faible, l'eau de plus en plus saumâtre et saturée en polluants (engrais, eaux usées). Dans la plaine du Souss, les arganiers connaissent des difficultés à capter l'eau de la nappe phréatique qui s'épuise rapidement. Loin de réduire cette activité, les acteurs économiques et l'Etat favorisent la création de zones agro-industrielles devant permettre une meilleure valorisation des produits agricoles et de la pêche.

Enfin, la baie d'Agadir, particulièrement réputée pour la douceur de son climat hivernal, accueille de multiples investissements touristiques, faisant d'elle le deuxième pôle touristique

du Maroc avec 4,6 millions de nuitées en 2008. Même si les hôtels restent principalement concentrés le long de la baie, des aménagements se sont multipliés le long de la côte, au nord vers Taghazout qui devrait accueillir une station balnéaire du plan Azur, et au Sud avec des aménagements de moindre envergure comme à Sidi Rbat ou Sidi Wassay qui encadrent l'embouchure de l'oued Massa, au cœur du PNSM. Enfin, les abris traditionnels des pêcheurs dans les falaises attirent de plus en plus d'urbains passionnés de pêche, désireux d'investir dans un lieu refuge. Ces derniers transforment les modestes abris en des maisons parfois de plusieurs étages. La côte sauvage subit alors une pression croissante notamment entre Agadir et Massa et au nord d'Aglou, l'extrémité méridionale du Parc National.

1.3.- L'enclos et la marqueterie.

Dans ce contexte, les partisans de la conservation ressentent une urgence à préserver la biodiversité. Leur action se heurte au peu d'entrain des acteurs économiques et politiques notamment les élus communaux de mettre en défens des espaces ayant une valeur financière et économique grandissante. Ces derniers n'hésitent pas à instrumentaliser à la diversité des régimes fonciers, entre propriétés privées, domaniales et tribales. L'administration des eaux et forêts subit des pressions colossales pour libérer le plus de terrains possibles pour des usages agricoles, touristiques, industriels ou de logement. Ainsi, la ville nouvelle de Tagadirt est construite massivement sur des terres domaniales plantées d'arganiers tout comme la future zone industrielle « haliopolis », dédiée aux produits de la mer sur plus de 150 ha. A cela s'ajoute la complexité des droits d'usage maintenus depuis la période coloniale, que cela soit sur les dunes littorales ou au sein de la forêt d'arganier traditionnellement dédiée au pastoralisme. Dans un contexte de croissance démographique et d'urbanisation galopante, les plus pauvres se replient sur cette activité en intensifiant le nombre de têtes de bétail (caprins, ovins, camélidés) sur des espaces de plus en plus restreints au point de potentiellement remettre en question la capacité de régénération du couvert végétal et en chassant toutes les espèces sauvages.

Par conséquent, l'administration des eaux et forêts mène une politique radicale se doit de s'assurer du contrôle du foncier et en abolissant les droits d'usages en créant des « zones de conservation des ressources naturelles » dans le PNSM ou des « zones de régénération » dans la RBA sont alors physiquement clôturés pour stopper la pression anthropique. La clôture explicite clairement la nouvelle destination de l'espace et de le différencier de son environnement proche.

La coexistence passe alors par la séparation claire et précise. La clôture, rupture paysagère majeure, permet d'exposer la nature par des panneaux explicatifs qui ont pour objectifs de sensibiliser et de marquer la volonté étatique de la préserver. L'aire métropolitaine est morcelée en une succession d'espaces aux usages parfois divergents créant un sentiment de confusion et de brouillage. Cela est parfaitement incarné par la direction du PNSM dont le siège est dans la commune d'Inezgane entre deux parcours de golfs (le golf des dunes et le golf du soleil). Au cœur même de l'agglomération, des aires protégées sont délimitées comme le projet Tagant Ifous de régénération de l'arganeraie dans le périmètre irrigué d'Admine entre les nouveaux quartiers de la périphérie d'Inezgane, la voie rapide et l'aéroport

international d'Agadir. A contrario au cœur du PNSM de part et d'autre de l'embouchure de l'oued Massa, entre des espaces clôturés de conservation des ressources naturelles, deux enclaves touristiques ont été autorisées Sidi Wassay au sud, Sidi Rbat au nord.

C'est donc une nouvelle gestion du territoire. A la superposition des usages avec le risque de la dégradation diffuse de l'ensemble des ressources selon des gradients progressifs s'impose une gestion radicale au sein de l'agglomération et à proximité des espaces les plus convoités de séparation entre des espaces totalement anthropisés (urbanisés) et des espaces totalement préservés excluant toutes les activités économiques traditionnelles (Lepart, Marty, 2009).

Cependant devant l'ampleur de la croissance urbaine, les aires protégées apparaissent davantage comme des vestiges de biodiversité érigés en éléments de décor urbain à l'image des derniers arganiers qui bordent la rocade périphérique d'Agadir. Ces arbres attirent des centaines de familles qui viennent pratiquer la *nezha* (pique-nique) traditionnelle à leur pied, notamment le dimanche après-midi.

2- L'aire métropolitaine comme opportunité

Cependant, il ne faut pas considérer l'aire métropolitaine uniquement comme une menace. En effet, la préservation de la biodiversité n'a de sens que social et doit être considérée à travers le rapport qu'entretient l'humanité avec les autres espèces vivantes à la surface de la planète. Or une grande aire métropolitaine génère une forte densité des acteurs. D'une part le dynamisme économique d'Agadir a assuré l'émergence d'une élite urbaine sensible à la question de la biodiversité, d'autre part la présence de moyens de transport performants, notamment un aéroport international, favorise la mise en réseau à l'échelle nationale et internationale avec tous les acteurs de la préservation de la biodiversité.

2.1.- Une densité d'acteurs

Les aires protégées marocaines une fois décrétées souffrent souvent de deux maux : le manque de professionnels pour les gérer et une faible acceptation par les populations riveraines. Se pose alors la question de leur pérennité et de leur endogénéisation. A la différence d'aires protégées plus isolées, la présence d'une aire métropolitaine comme Agadir permet au PNSM et à la RBA de disposer d'un encadrement technique fort. En premier lieu, la présence de l'université Ibn Zhor mais aussi de nombreux professionnels spécialisés dans le domaine agricole (ingénieurs, vétérinaires, techniciens) assure la présence de compétences spécifiques qui peuvent être mobilisées pour la préservation de l'environnement que cela soit pour le suivi de la grande faune saharienne ou pour les programmes de plantation de l'arganier. De même, la présence de nombreux établissements secondaires permet à la région de disposer d'une section très dynamique de l'AESVT (Association des Enseignants des Sciences et Vie de la Terre) qui œuvre pour la préservation de la biodiversité par des campagnes de sensibilisation auprès du grand public et plus particulièrement des élèves (Goeury, 2010). A cela s'ajoute une spécificité régionale d'engagement associatif qui fait du Souss le deuxième espace de bénévolat au Maroc en nombre d'individus. En effet, les structures traditionnelles de gestion des biens collectifs ont favorisé le développement de nombreuses associations de développement local qui se sont multipliées dans le milieu rural

grâce à une puissante diaspora. L'élite économique et intellectuelle d'Agadir a fondé des associations dans leur village d'origine et financent des microprojets. Les plus grandes fortunes de la région se sont regroupées derrière une entité, la Fondation du Sud dont l'un des objectifs est la préservation de la biodiversité. Ce tissu associatif est de plus en plus sensible à la question de l'environnement malgré des contradictions croissantes entre opportunités économique et préservation de la biodiversité.

Cette dynamique locale est facilement accompagnée par la circulation des experts nationaux et internationaux dont la circulation est favorisée par la présence d'infrastructures dédiées au tourisme comme l'aéroport et les nombreux hôtels. La ville d'Agadir devient le point de départ de nombreuses missions d'observation de la biodiversité mais aussi d'ateliers sur les enjeux de la protection. Des grandes associations comme Société Espagnole d'Ornithologie Birdlife ou des services de coopérations comme l'agence de développement allemande GTZ soutiennent d'autant plus facilement les projets qu'ils peuvent multiplier les missions de leur cadre à moindre frais.

2.3- Un faisceau de projets ambitieux

Les aires protégées du Souss sont ainsi devenues alors des espaces pilotes de la conservation de la nature au Maroc. Le Parc National de Souss Massa créé en 1991 est historiquement le troisième parc national du Maroc et surtout le premier parc post-colonial du Maroc indépendant, avant même que le pays ne se lance dans une politique active de préservation de l'environnement suite au sommet de Rio en 1992. Il est doté d'une direction décentralisée extrêmement active qui multiplie les projets dans le cadre d'un plan d'aménagement élaboré en 1995. Du fait de la qualité de l'encadrement technique, des multiples partenaires nationaux et internationaux et de fonds relativement importants, la mise en place du parc s'est accompagné de multiples projets faisant du PNSM l'un des plus dynamiques du Maroc. Dans le cadre du renforcement des capacités des populations locales, la direction du parc favorise d'une part l'émergence de nombreuses associations locales afin qu'elles puissent développer des activités génératrices de revenus que cela soit autour de la conchyliculture, de l'apiculture, de l'artisanat ou des métiers du tourisme. D'autre part, dans le cadre de l'éducation et la sensibilisation à la préservation de l'environnement, des circuits touristiques ont été aménagés à l'embouchure de l'oued Massa pour l'observation de l'avifaune et dans la réserve de Rokein à la rencontre de la faune saharienne. Un écomusée est en cours d'achèvement à Massa à l'entrée de la réserve.

Du fait de la qualité de son encadrement, le PNSM est choisi pour jouer un rôle important dans le réseau de la conservation de la biodiversité nationale et mondiale, avec la réintroduction de la grande faune saharienne. En 1995, des addax et des oryx en provenance de zoos européens sont transférés dans les réserves de Rokein et d'Arrouais. De même, en 1996, des autruches à cou rouge originaires du Tchad sont acclimatées dans la réserve de Rokein. Les animaux sont étroitement surveillés afin qu'ils se multiplient avant leur réintroduction progressive dans leur aire biogéographique traditionnelle : le Sahara marocain. A partir de 2008, les colonies sont suffisamment nombreuses pour entamer les premières translocations d'abord d'une dizaine d'addax dans la réserve de Sfia à proximité de Dakhla,

puis d'oryx vers la réserve de Mssissi, dans la province d'Errachidia. La même année 20 autruchons sont donnés au profit de la direction générale des eaux et forêts de Tunisie pour le repeuplement de trois parcs nationaux. Par la suite, en janvier 2010, ce sont 24 œufs qui sont envoyés dans le zoo d'Hanovre en Allemagne dans le cadre d'un programme de conservation de l'espèce ex-situ.

La Réserve de Biosphère Arganeraie connaît un processus similaire. Décrétée en 1998, elle s'appuie sur une société civile dynamique fédérant un réseau d'associations et de coopératives puissantes. La présence de nombreux experts, la possibilité d'organiser la commercialisation et la promotion du produit huile d'argan, la multiplication des travaux de recherches assurent un regain d'intérêt rapide pour l'arganier malgré la pression de l'urbanisation. En 2002, un collectif d'associations des six provinces concernées par la RBA (Agadir, Inezgane Aït Melloul, Chtouka Ait Baha, Essaouira, Taroudant et Tiznit) se regroupe dans le Réseau des Associations de la Réserve de Biosphère Arganeraie (RARBA). En 2006, la RARBA fédère plus de 200 associations. Si la RARBA dispose d'un financement spécifique par la GTZ et le FEM, les associations nouent de multiples partenariats directement avec d'autres bailleurs de fonds nationaux et internationaux. La RBA constitue alors un modèle d'ancrage d'une politique de préservation d'un élément de la biodiversité dans un local spécifique par la multiplication des associations permettant de doter la structure d'une épaisseur sociale très forte. Elle devient alors un modèle de développement agroécologique devant inspirer les autres réserves de biosphères marocaines (El Fasskaoui, 2010).

3- Hétérotopies

Ce dynamisme des aires protégées du Souss dans un contexte de pression anthropique croissant amène à réfléchir à la place qu'occupe la biodiversité dans un contexte urbain notamment vis-à-vis d'une agglomération en pleine expansion.

3.1- Quelles formes ? Les aires protégées comme parc urbain ou immense décor ?

Il semble opportun de questionner la contradiction entre le discours et les actes de certains acteurs, notamment les entrepreneurs de l'agro-industrie ou du BTP. Comment peuvent-ils à la fois revendiquer un lien fort vis-à-vis de l'arganeraie et financer des programmes de préservation tout en faisant disparaître des centaines d'hectares au profit de nouveaux projets économiques ? En fait, les deux phénomènes ne sont pas contradictoires. Par la politique de préservation d'espaces clairement délimités, il est possible d'exposer la biodiversité dans une iconographie identitaire qui assure sa présence symbolique permanente dans l'espace public. De ce fait, il apparaît que la mise en scène de la biodiversité préservée et enfermée permet de se dédouaner d'une politique de prédation. L'espace est alors clairement segmenté entre des espaces totalement artificialisés et quelques espaces préservés qui du fait de leur existence autorise dans le cas des peuplements d'arganiers d'arracher sans vergogne les arbres sur d'autres parcelles. Seuls quelques arbres sont conservés cette fois-ci comme des éléments de décor urbain dans les espaces interstitiels. Cette stratégie atteste d'un nouveau clivage qui distingue au sein de l'arganeraie, la plaine continuité de la ville qui doit être dédiée aux

activités économiques capitalistiques rentables (agriculture intensive, lotissement, industrie) et la montagne où les arganiers doivent être préservés voire replantés dans un espace qui n'aurait d'autre avenir que celui d'aire protégée.

Cet imaginaire spatial est érigé en iconographie nationale en se cristallisant autour de l'identité tachelhit : l'arganeraie sur les pentes du Haut-Atlas et de l'Anti-Atlas devient un paysage culturel. Il satisfait le désir de mémoire et d'identité d'une population urbaine qui associe aux transformations radicales de l'agglomération, l'arrachement inévitable à la campagne du fait de la misère et le traumatisme du tremblement de terre de 1960 qui a brisé l'élan premier de la métropole, annihilant toute son épaisseur historique (Naji, 2007). La nature est alors mise en scène pour devenir en géopaysage identitaire. L'arganier accroché aux pentes symbolise l'amazighité du fait de sa résistance et de son autochtonie. L'espace de biodiversité devient un parc dédié à une population désormais exogène mais désireuse de satisfaire son besoin de mémoire d'un temps ancien qui constitue son identité. Les aires protégées deviennent des lieux de condensation mémorielle magnifiant la nature qu'elle soit ante-humaine avec la faune saharienne considérée comme préhistorique ou ante-urbaine avec l'agroforesterie traditionnelle de l'arganeraie. Le parc national ne serait alors qu'un avatar du jardin public urbain : lieu de promenade et de détente. Les curiosités du jardin public (statues, plantes exotiques, fleurs) sont remplacées par les éléments d'une nature relique mais avec laquelle on a créé une distance symbolique qui ne serait pas spatiale, elle n'est pas venue de loin, mais temporelle car héritée du passé. Il est alors possible d'associer ces aires protégées à des hétérotopies (Foucault, 1991). Le régime de coexistence entre l'aire métropolitaine et la faune et la flore est alors redéfini. Les zones de contact et de mélange dans une fusion/confusion disparaissent au profit de la juxtaposition délimitée et signalée.

3.2- Une mise sous tutelle du rural par l'urbain :

L'aire protégée vient alors attester de la prise de pouvoir de la métropole sur la campagne qui l'environne. Le patrimoine naturel serait alors un legs des plus pauvres, les ruraux, aux plus nantis, les urbains. Les sociétés rurales sont peu à peu dépossédées de leur autorité sur leur espace traditionnel par les urbains qui désirent conserver ce prétendu paradis agraire. Cette dichotomie doit cependant être nuancée. Les urbains les plus impliqués sont majoritairement originaires des campagnes environnantes et détiennent parfois encore des droits au sein des collectifs qui exploitent les lieux. Les urbains plus riches sont des consommateurs d'espaces plus importants et s'identifient à certains espaces ruraux qu'ils désirent conserver comme rappels de leur identité. Les ruraux plus pauvres doivent composer avec ces individus qui sont souvent des membres de leur famille proche ou élargie qui viennent exercer leur autorité souvent financière sur leur quotidien sans que la réciprocité ne soit possible.

Les urbains soutiennent les activités de développement local autour de l'agro-écologie se heurtant parfois à des refus non pas parce que le projet est mauvais mais parce qu'il atteste des inégalités de pouvoir parfois au sein d'une même famille. De fait, les ruraux qui adhèrent en premier à ces projets sont les plus pauvres ou les plus marginalisés : ils trouvent là une opportunité économique et un accès à une première forme de reconnaissance. Les femmes

s'investissent dans les coopératives et certains jeunes diplômés au chômage entretiennent des liens privilégiés avec l'élite urbaine en devenant des relais associatifs.

Cependant, le conflit persiste au niveau politique. Nombre de conseils communaux résistent. Le coût d'opportunité est jugé trop élevé pour des présidents de communes dont le seul pouvoir n'est souvent que la définition du statut des terrains par la maîtrise du foncier. Dans le cadre d'une logique de clientélisme teintée parfois de corruption, les communes accordent largement les autorisations de construire. Le gel de terrain au nom de la biodiversité est alors tout bonnement insupportable leur faisant perdre leur maigre pouvoir et surtout leur rente politique. Par ailleurs, la multiplication d'associations locales soutenues régionalement, nationalement voire internationalement représente un danger pour les élus en place en permettant l'émergence d'une nouvelle élite politique à même de les concurrencer. Les présidents de communes jouent alors le rôle de manipulateurs de haine (Goeury, 2011) diffusant les fausses rumeurs notamment contre le PNSM depuis les années 1990 en colportant l'idée que l'administration des eaux et forêts désire interdire l'agriculture irriguée, l'usage des machines, pour préparer l'expropriation des habitants.

Conclusion :

Métropole et aire protégée apparaissent comme consubstantielles dans le cas d'Agadir. Le développement urbain qui menace matériellement les équilibres écologiques traditionnels devient une ressource pour élaborer une politique de préservation de la biodiversité. Outre la question des moyens techniques et matériels, la métropolisation assure un cadre idéal qui légitime la mise en protection de la biodiversité. La population urbaine massivement originaires des espaces ruraux environnants apparaît comme de plus en plus désireuse de disposer d'espaces naturels protégés non pas pour simplement apprécier la nature mais pour satisfaire un besoin identitaire de mémoire. Les aires protégées jouent alors le rôle d'hétérotopies, soit d'espaces miroirs auxquels la population peut s'identifier et ainsi surmonter la menace d'uniformisation que représente l'urbanisation. L'arganier, l'ibis chauve, l'addax deviennent alors des étendards identitaires attestant de la spécificité régionale qui serait à la fois culturelle (tachelhit) et naturelle. Ce désir nourrit la volonté d'exposer la nature en privilégiant les logiques de juxtaposition et donc de séparation claire et précise contre des logiques plus traditionnelles de superposition et d'interpénétration. L'enjeu devient alors éminemment politique surtout autour de la question du pouvoir communal révélant des logiques de mise sous tutelle complexes. Jusqu'à présent plusieurs présidents de communes rurales tentaient d'échapper à l'autorité métropolitaine mais il semble que devant la rapidité du basculement démographique et économique, ils soient dans l'obligation de se plier progressivement à cette nouvelle forme de pression urbaine qui du fait de sa capacité à financer des associations de développement local arrive progressivement à les marginaliser. Elections après élections (2003, 2009), une nouvelle génération s'affirme, plus disposée, semble-t-il, à la question de la conservation de la biodiversité.

Bibliographie :

- Amelot, X., André-Lamat, V. « La nature enfermée ou l'aire protégée comme norme de protection d'un bien commun menacé ». *Géographie et Cultures*, n.69, p.81-96, 2009.
- Depraz S., *Géographie des espaces naturels protégés*, Paris : Belin, 2008.
- El Fasskaoui, B. « Fonctions, défis et enjeux de la gestion et du développement durables dans la Réserve de Biosphère de l'Arganeraie (Maroc) ». *Études caribéennes*, n.12, 2009, <<http://etudescaribeennes.revues.org/document3711.html>>/ Consulté le 27-12-2009.
- Foucault, M. « Ces espaces autres ». *Dits et Ecrits*, Paris : Gallimard, 1994, pp.752-762.
- Gauchon, C. « Une montagne emblématique aux multiples enjeux : Le parc national du Triglav (Slovénie) », In : Héritier, Laslaz. *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*, Paris : Ellipses, 2008, pp.99-119.
- Goeur, D. « ONG et aires protégées au Maroc : l'endogénéisation des politiques de protection de l'environnement, une dynamique multiforme. ». In : Lucia, Ramou. *Marocco, turismo e sviluppo locale (Maroc, Tourisme et développement local)*, Torino : L'Harmattan Italia, 2010. pp.312-325.
- Goeur, D. « Le parc national contre la démocratie ? Du conflit local à la revendication nationale, le cas du Parc National du Haut-Atlas Oriental (Maroc) », In : Laslaz, *Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux*, Paris : Belin, 2011.
- Guyot, S. « Fronts écologiques et éco-conquérants : définitions et typologies. L'exemple des ONG environnementales en quête de Côte Sauvage (Afrique du Sud) », *Cybergeo*, article 471, 2009, <<http://www.cybergeo.eu/index22651.html>>/ Consulté le 07-03-2010.
- Héritier, S., Arnauld de Sartre, X., Laslaz, L., Guyot, S. « Fronts écologiques : dynamiques spatio-temporelles et dominations multi-scalaires », *L'Espace Politique*, 9 | 2009-3, <<http://espacepolitique.revues.org/index1453.html>>/ Consulté le 07-03-2010.
- Laslaz, L. « Les zones centrales des Parcs nationaux alpins français (Vanoise, Écrins, Mercantour), des conflits au consensus social ? Contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports entre sociétés et politiques d'aménagement en milieux montagnards ». *Ruralia*, n.16/1, 2005, <<http://ruralia.revues.org/document1094.html>>/ Consulté le 03-03-2010
- Lenglet, P. « Le salut par l'Etat ou par le marché ? », In : Gauchon, Tellenne. *Géopolitique du développement durable*, Paris : PUF, 2005, pp.213-236.
- Lepart, J., Marty, P. « La nature : un antimonde ? ». *Géographie et Cultures*, Paris, n.57, p.87-102, 2006.
- Lepart, J., Marty, P. « Sortir des espaces protégés pour conserver la biodiversité ». *Géographie et Cultures*, n.69, p.11-24, 2009.
- Naji, S. « Retour au pays d'Agoun'chich : processus de patrimonialisation en territoire tachelhit ». *Awal*, n.35-36, p.219-220, 2007.
- Nouaim R., *L'arganier au Maroc : entre mythes et réalités. Une civilisation née d'une espèce fruitière-forestière à usages multiples*, Paris : L'Harmattan, 2005.